

Résolution sur la liberté de la presse au Kenya

2009/2510(RSP) - 15/01/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 46 voix pour et une abstention, une résolution commune sur la liberté de la presse au Kenya.

La résolution avait été déposée en vue de son examen en séance plénière par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL.

Le Parlement déplore la signature du projet de loi (modificative) kenyane sur les communications par le Président Kibaki. Il se félicite toutefois de l'initiative récente du Président Kibaki de réviser la loi et du signal qu'il a donné de vouloir prendre en considération les amendements à la législation proposés par des membres du secteur des médias.

Réaffirmant son attachement à **la liberté de la presse**, le Parlement souligne que l'accès à une information représentant une pluralité d'opinions est essentiel pour renforcer la position des citoyens. Il invite donc le gouvernement kenyan à engager une consultation des parties intéressées afin de parvenir à un consensus sur la liberté de la presse et demande tant au Président Kibaki et qu'à son Premier ministre de tout faire pour garantir que toute version révisée de la nouvelle loi soit compatible avec les principes de la liberté d'expression.

Parallèlement, le Parlement s'inquiète de la culture d'impunité qui règne au Kenya. Il demande dès lors la constitution d'une commission indépendante composée d'experts juridiques locaux et internationaux, chargée de vérifier les irrégularités constatées lors des dernières élections présidentielles du Kenya.